Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-19_2026B-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 19/2026	OBJET : Désignation des représentants à l'association des communes forestières de France
Date de la convocation : 21/04/2026 Date de la séance : 27/04/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Marc DE GIORGI, Zahia LAZAAL, Pinar KESER, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Natacha HEMONET, Yasmina TABECHE, Jacinthe NUNHOLD
Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Membres représentés : 4 Membres absents non excusés : 0 Votants : 29	Membres représentés : Mme Nadia LAKHDER donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pinar KESER M. Ouafdi ADNANI donne pouvoir à M. Hassan EL AZRAOUI M. Fouad EL HAMINE donne pouvoir à Mme Yasmina TABECHE
VOTE : POUR : CONTRE : ABSTENTIONS :	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 29/04/2026 et de sa publication le 30/04/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 27/04/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30/04/2026	

La ville de Grand-Charmont fait partie des 6 000 collectivités adhérentes à Communes Forestières France.

Créée en 1933, Communes forestières France est une fédération, association loi 1901, de communes et de collectivités qui œuvre pour l'intérêt général.

Elle constitue un réseau politique et technique qui s'appuie sur l'expertise de ses élus et de ses salariés pour la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois.

Au lendemain des élections municipales et de l'installation des nouveaux exécutifs des communes, il convient de désigner au sein du conseil municipal un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune dans les instances départementale et nationale de l'association.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-19_2026B-DE

GRAND CHARMONT

Il est ainsi constaté que le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Les candidatures sont les suivantes :

Liste Aurélie DZIERZYNSKI qui obtient 22 voix

- Monsieur Hassan EL AZRAOUI, en tant que délégué titulaire ;
- Monsieur Ouafdi ADNANI, en tant que délégué suppléant.

Liste Daniel BOURQUIN qui obtient 7 voix

- Monsieur Daniel BOURQUIN en tant que délégué titulaire ;
- Monsieur Alain MOREL en tant que délégué suppléant

Sont donc proclamés élus MM. Hassan EL AZRAOUI en tant que délégué titulaire et Ouafdi ADNANI en tant que délégué suppléant.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Doubs)

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI